

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Estelle DELMOND), Jean-Claude DECOUT, Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD, Marie-France REIX (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2014-151 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION - MODIFICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées en date du 1^{er} août 2013

Vu les délibérations des communes sur le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées

Vu la délibération 2014-059 du 11 mars 2014 approuvant l'attribution de compensation 2014

Monsieur le Président propose d'approuver le montant de l'attribution de compensation, corrigé pour les communes de Champnétery (erreur de report pour une compétence) et de Saint-Bonnet Briance (régularisation suite à la demande de participation du Syndicat Mixte Monts et Barrages).

Il n'y a pas d'évolution pour les autres communes de l'Intercommunalité de Noblat.

Commune	A.C. reversée ou appelée 2014	Commune	A.C. reversée ou appelée 2014
Champnétery	- 2 479,19	Saint Bonnet Briance	- 9 426,99
Le Châtenet en Dognon	- 5 433,74	Saint Denis des Murs	34 435,74
Eybouleuf	- 7 881,78	Saint Léonard de Noblat	733 679,73
La Geneytouse	- 45 374,91	Saint Martin Terressus	292 629,23
Moissannes	79 688,88	Saint Paul	59 694,89
Royères	26 477,32	Sauviat sur Vige	288 556,32

Lorsqu'il est inscrit le signe « - » avant le chiffre cela signifie que c'est la commune qui reverse à la Communauté de Communes de Noblat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

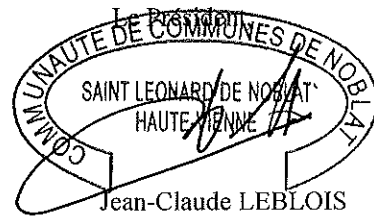
Autorise la modification de l'attribution de compensation des communes de Champnétery et de Saint-Bonnet Briance,

Fixe les attributions de compensation pour l'année 2014 comme précisées dans le tableau ci-dessus.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2014-059 DU 11/03/2014

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DE COMPENSATION - MODIFICATIONS

Date de transmission de l'acte : 19/12/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2014

Numéro de l'acte : 2014-151 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20141217-2014-151-DE

Date de décision : 17/12/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires